



**DÉCISION**  
du **29 AOUT 2023**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 06 juin 2023

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes  
du 26 avril 2017,

**LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE**

**DÉCIDE**

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 06 juin 2023, portant sur:

un crédit de 590 300 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à  
l'Association paroissiale du Sacré-Coeur pour la restauration, suite à son incendie, de l'église  
du Sacré-Coeur, sise rue du Général-Dufour 18, Genève-Cité

**est approuvée.**

  
Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1552  
SÉANCE DU 6 JUIN 2023

**Crédit de 590 300 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Association paroissiale du Sacré-Cœur pour la restauration, suite à son incendie, de l'église du Sacré-Cœur sise rue du Général-Dufour 18 – Genève-Cité (PR-1552)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 71 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 590 300 francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Association paroissiale du Sacré-Cœur pour la restauration, suite à son incendie, de l'église du Sacré-Cœur sise rue du Général-Dufour 18 – Genève-Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 590 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2028.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le Président :

Pierre de Boccard